

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 9 avril 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019**

**2019 DASES 50** Convention avec l'Association pour le Développement d'une Dynamique de l'Economie Locale (ADDEL), relative à l'accompagnement d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) inscrits dans un parcours de création d'activité. Montant de la participation financière pour 2019 : 88 714 euros.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Madame la Maire de Paris, sollicite l'autorisation de signer avec l'association ADDEL une convention relative à l'accompagnement d'allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) inscrits dans un parcours de création d'activité ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention ci-jointe avec l'association ADDEL (21171), dont le siège social est situé 19, rue Béranger à Paris (3<sup>e</sup>). Cette convention fixe à 88.714 € la participation de la Ville de Paris pour l'année 2019.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre fonctionnel 9344, rubrique 441, destination 4410001, nature 6568 du budget de fonctionnement de l'exercice 2019 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**